

Permanence juridique au Collectif Handicaps 35



Le Collectif Handicaps 35 peut accueillir les familles qui ont des difficultés pour la mise en place d'une prise en charge adaptée et/ou d'un Droit non mis en œuvre

Une permanence juridique est ouverte : chaque **premier mercredi matin du mois.**

Une avocate reçoit les familles dans les locaux du Collectif :
31 Bd du Portugal, 35200 Rennes, pour une consultation d'orientation.

Cette consultation est gratuite. Le coût de la consultation est financé par le Collectif Handicaps 35.

Pour prendre contact avec le Collectif Handicaps35 :

Email : permanencejuridique.ch35@orange.fr

Vous recevrez une fiche d'informations à renseigner sur les difficultés rencontrées. Il vous sera proposé un rendez-vous au retour de cette fiche.

Il est important que chaque personne prépare au mieux son rendez-vous pour apporter tous les éléments nécessaires à l'avocate : tous les documents dont elle dispose pour bien faire comprendre la situation ou celle de l'enfant. Les notifications reçues de la MDPH ou des services de l'Éducation Nationale sont particulièrement indispensables. Les traces des démarches déjà accomplies sont également importantes.

Ce rendez-vous, d'une vingtaine de minutes, est une première étape faite d'écoute, de compréhension de la situation, et de conseils sur la démarche à adopter. Un suivi pourra être fait.

Si une suite judiciaire doit être donnée, la juriste pourra accompagner la famille contre rémunération. Ce pourra aussi être dans le cadre de l'aide juridictionnelle pour les familles qui ont droit à cette aide.

Diffusez cette information ! Il faut connaître les recours possibles pour faire appliquer nos Droits et ceux de nos enfants !